

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022 à 20h00
Séance n° 10/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

Excusé : MATICHARD Franck donne pouvoir à JENESTE Alain,

Absente : BOURLIERE Claudine

Secrétaire de séance : Carole BACHELET

Date de la convocation : 2 septembre 2022

Quorum : 8

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITE**
 - o Service SAGE du SIEL : avenant à la convention pour le « décret tertiaire »
- **URBANISME**
 - o Rapport annuel du service ADS
 - o Droit de préemption : parcelle AB 573
 - o Lotissement Gravinière : demande de parcelle
- **VOIRIE**
 - o Travaux rue Vizier et Allée des Rocs
 - o Aménagement place Belle Campagne
 - o Eclairage public : place Pierre Monot et église
 - o Travaux voirie 2022 : devis supplémentaire
 - o Marquage au sol
 - o Sinistre fibre
 - o Portail cimetière : réfection peinture
- **BATIMENTS**
 - o Eglise
 - o Salle des fêtes : approbation des devis missions SPS et CTC
 - o Travaux divers
- **ECOLE SPORT LOISIRS**
 - o Bilan rentrée scolaire 2022-2023
 - o Terrain de foot : homologation décennale
 - o Atelier informatique avec l'AFR
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

1- Service SAGE du SIEL : avenant « OPERAT » pour le décret tertiaire

Délibération 10/2022-1 – avenant OPERAT

Mme le Maire expose aux élus que la loi ELAN qui porte sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a créé une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Elle est précisée par le décret du 23 juillet 2019 et l'arrêté du 10 avril 2020. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Le dispositif Éco Énergie Tertiaire stipule notamment que tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée de plancher de ces dernières est égale ou supérieure à 1 000 m² doit :

- Atteindre par décennie une consommation d'énergie seuil, définie en fonction de la catégorie de bâtiment (Valeur absolue)

Ou par défaut,

- Réduire progressivement sa consommation d'énergie de 40 % en 2030, de 50 % en 2040 et de 60 % en 2050.

La commune est donc concernée pour 3 ensembles de bâtiments :

- Mairie, poste et salle des fêtes.
- Salles des sociétés, salle des jeunes et gîte
- Salle des anciens et bibliothèque

La commune est adhérente à la compétence optionnelle « SAGE » auprès du SIEL. Le SIEL propose de réaliser la saisie des informations afin de faciliter la mise en conformité avec le décret tertiaire via une adhésion complémentaire :

La commune paiera en plus de son adhésion habituelle 1,5 jours par bâtiment pour l'année 2022.

Le montant de la contribution est de 513 € par bâtiment, le coût maximum est donc de 1539 €

Vote public : le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de l'avenant OPERAT.

URBANISME

2- Rapport annuel du service ADS

Mme Bajard donne lecture du rapport annuel du service ADS de Roannais Agglomération pour l'année 2021. L' élu référent de ce service est Monsieur Hervé DAVAL et le responsable du service Monsieur Frédéric FORGE. Le service ADS a traité pour l'année 2021 : 4 459 actes dont pour la commune de St Martin d'Estreaux : 50 Certificats d'Urbanisme, 42 Déclarations Préalables, 7 Permis de Construire et 2 Permis de Démolir pour un montant total à la charge de la commune de 4 661.53 €

3- Droit de préemption :

Parcelle AB 573 : le conseil n'exerce pas son droit de préemption

4- Lotissement Gravinière : demande de parcelle

Mme le Maire annonce qu'une demande a été formulée pour une éventuelle acquisition du lot n°6.

VOIRIE

5- Travaux rue Vizier et Allée des Rocs

M. JENESTE informe les élus que les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont terminés. Enedis doit intervenir pour moderniser le transformateur afin de permettre les raccordements.

6- Aménagement Place Belle Campagne

La résine perméable a été posée. Les travaux se poursuivent.

7- Eclairage public : place Pierre Monot et église

Délibération 10/2022-2 – éclairage public place Pierre Monot et autour de l'église

Il s'agit de supprimer les 2 lampadaires « boule » autour de l'église et les éclairages « boule » de la place Pierre Monot et de les remplacer par des éclairages plus économiques en énergie.

Le coût du projet est de 15 650.87 €, la part de la commune est de 45%, soit 7 042.89 €

Vote public : le conseil municipal accepte à l'unanimité

8- Travaux voirie 2022 : devis supplémentaire

Délibération 10/2022-3 – voirie 2022 travaux complémentaires

M. Jeneste expose que des travaux complémentaires de voirie doivent être réalisés, de la route de St bonnet au carrefour de la croix Presle

Le coût de ces travaux est de 3 000 € HT

Vote public : le conseil accepte à l'unanimité

9- Marquage au sol

Le marquage au sol a été réalisé sur l'ensemble de la commune.

10- Sinistre fibre

Une réunion s'est tenue sur place avec les experts des 2 assurances : le coût du sinistre est de 20 000€.

11- Portail cimetière : réfection peinture

Un devis a été demandé à l'entreprise BJR à Mably pour des travaux de peinture du portail du cimetière.
Le montant des travaux de sablage, apprêt et peinture du portail et des rampes d'escalier est de : 563 €HT
La couleur de peinture choisie est gris.

BATIMENTS

12- Eglise

La dernière réunion de chantier s'est tenue mardi 6 septembre. Les traces blanches apparues sur les murs seront reprises par l'entreprise à l'eau forte (mélange de chaux et eau). La réception de chantier sera soumise à l'obtention d'un résultat satisfaisant de cette intervention.

13- Salle des fêtes : approbation missions SPS et CTC

Délibération 10/2022-4 rénovation salle des fêtes : approbation missions SPS, CTC et ATHAND

Mme le Maire donne lecture des propositions commerciales relatives aux missions SPS, CTC et ATHAND

	Mission Contrôle Technique de Construction	Mission Sécurité et Protection de la Santé	Attestation relative à l'accessibilité aux pers. handicapées (ATHAND)	total
APAVE	5 848.50 €	4 340.00 €	285.00 €	10 473.50 €
ALPES CONTRÔLE	3 250.00 €	2 100.00 €	700.00 €	6 050.00 €
CREA SYNERGIE		2 018.50 €		

Mme le Maire propose de retenir l'offre de Alpes Contrôles d'un montant de 6 050 €.

M. Marquet s'oppose par principe à toutes les délibérations prises sur ce projet qu'il trouve « déraisonnable, irréfléchi et dispendieux ».

Vote public : 1 voix d'opposition (MARQUET François), 13 voix pour,

Mme le Maire précise que le permis de construire a été déposé.

14- Travaux divers

Maison Monge : l'appartement au rez-de chaussée est libre. La salle principale a été repeinte par les employés communaux.

Sinistre cantine : Le devis de l'entreprise Palluet pour la VMC ne nous ait toujours pas parvenu.

Fibre : les rendez-vous pris pour l'installation des prises fibre dans l'ensemble des bâtiments communaux non encore équipés ont été annulés.

ECOLE SPORT LOISIRS

15- Bilan rentrée scolaire 2022 2023

Mme Déplace annonce que la rentrée s'est bien passée avec 77 élèves répartis en 4 classes.

Le protocole sanitaire en vigueur est le protocole « socle » : désinfection des surfaces. La garderie du matin est assurée par Mme Périchon de 7h15 à 8h30 et Mme Charlier assure la garderie de 16h30 à 17h30. Les enseignantes assurent l'étude 3 soirs par semaine, de 16h30 à 17h30 : lundi, mardi et jeudi.

16- Terrain de foot : homologation décennale

Un technicien de la délégation de foot s'est rendu sur place pour vérifier la conformité du stade à la réglementation en vigueur.

Des aménagements sont nécessaires pour l'obtention de l'homologation. Ils seront réalisés prochainement.

17- Atelier informatique avec l'AFR

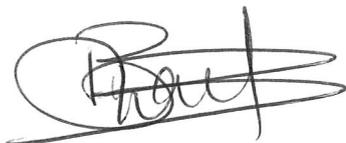
Des séances sont organisées le jeudi matin toutes les 2 semaines. Il s'agit d'une mission d'accompagnement vers l'autonomie pour l'utilisation de PC, tablettes, smartphones... via des ateliers individuels et/ou collectifs. Ces ateliers s'adressent à tous les publics, de tous les âges.

QUESTIONS DIVERSES

M. Dufour expose une problématique liée au bruit lors de la location de la salle des sociétés.

Séance levée à 22h00

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

04 OCT. 2022